



# Code de vie de l'école la Chanterelle

Année scolaire 2018-2019

## RÈGLE 1 : JE ME RESPECTE

### Je me respecte quand...

- ✓ Je porte des vêtements appropriés aux valeurs de l'école, selon les activités auxquelles je participe et les saisons (annexe 1).
- ✓ J'ai tout le matériel nécessaire pour chacun de mes cours.



**Parce que je** désire un milieu de vie agréable et pacifique ; je me construis une image positive de moi-même, basée sur ce que je suis et non sur mon apparence ; l'hygiène, le confort et la santé sont importants et parce que je suis responsable de ma réussite.

## RÈGLE 2 : JE RESPECTE LES AUTRES

### Je respecte les autres quand...

- ✓ Je m'exprime poliment en paroles et en gestes.
- ✓ Je règle mes conflits de façon pacifique.
- ✓ Je renonce aux gestes d'intimidation directs ou indirects.
- ✓ Je dénonce les gestes d'intimidation.
- ✓ J'écoute et applique les consignes des adultes.



**Parce que je** désire un milieu sain et sécuritaire ; j'apprends à interagir avec les autres ; j'apprends à gérer mes émotions et à coopérer ; j'apprends l'autocontrôle, la patience et la tolérance ; les adultes sont présents pour te guider à faire les bons choix.

## RÈGLE 3 : JE RESPECTE MON ENVIRONNEMENT

### Je respecte mon environnement quand...

- ✓ Je prends soin de tout matériel mis à ma disposition.
- ✓ Je prends soin de mon école.
- ✓ Je prends soin de l'environnement.



**Parce que je** deviens une personne autonome, un citoyen responsable ; je suis fier de contribuer à ce que mon école soit un milieu de vie propre et accueillant ; j'ai le privilège d'utiliser du matériel stimulant et en bon état ; j'apprends à vivre en harmonie avec la nature.

## RÈGLE 4 : J'ADOpte DES COMPORTEMENTS SÉCURITAIRES ET ADÉQUATS

### J'adopte des comportements sécuritaires et adéquats quand...

- ✓ Je prends mon rang rapidement et en silence.
- ✓ Je marche en silence pour mes déplacements dans l'école,.
- ✓ J'apporte et j'utilise des objets permis par le personnel.
- ✓ Je dois avoir l'autorisation d'un adulte pour quitter l'école.
- ✓ J'agis de façon sécuritaire sur le terrain de l'école et j'utilise le matériel selon sa fonction.



**Parce que** j'aide à maintenir un climat calme et propice aux apprentissages ; je suis rapidement disponible à réaliser les tâches et les activités scolaires ; j'aime vivre en harmonie avec les autres élèves ; j'aime vivre dans un milieu sécuritaire, pour moi-même et pour les autres.

### UTILISATION DES OUTILS INFORMATIQUES DE L'ÉCOLE

#### Courriel, site Internet, jeux éducatifs, applications en ligne, logiciels...



#### Je me protège :

- Je dois avoir la permission d'un enseignant pour envoyer des messages par courriel électronique ; utiliser des services de clavardage, de blogue ou de forum ; envoyer des messages sur des sujets d'intérêt divers, des nouvelles de toutes sortes.
- Je ne dis à personne mes mots de passe.
- Je ne dois pas divulguer de renseignements personnels sans la permission de mes parents : nom, numéro de téléphone, adresse à la maison, adresse de courriel, photo.
- Lorsqu'un message me rend mal à l'aise, je n'y réponds pas et j'avertis rapidement un adulte.
- Je ne rencontre pas « un ami » que je me serais fait sur Internet sans en parler à mes parents.
- Je n'achète rien sur Internet sans la permission de mes parents.

#### Je respecte les autres :

- Tous les messages que j'écris doivent être respectueux.
- Les messages que j'écris ne doivent pas être violents, haineux, indécents, racistes.
- Je ne me sers pas des ressources informatiques pour intimider, menacer ou nuire à quelqu'un.
- Je n'écris pas de message de façon anonyme ou en utilisant le nom d'une autre personne.
- Je ne donne pas d'informations personnelles ou d'informations fausses sur quelqu'un.

#### Je respecte le matériel qui m'est prêté :

- Je prends soin des ressources informatiques que j'utilise. Je ne modifie pas ou ne brise pas un équipement ou un logiciel.
- À moins d'une autorisation spéciale, je ne peux pas écouter la radio ou visionner des vidéos ; participer à des jeux sur Internet ; installer, télécharger des logiciels, des fichiers ou des jeux sur les ordinateurs de l'école ; déposer sur le réseau ou sur Internet des photos ou des vidéos prises dans l'école.

## COLLABORATION

Les différentes interventions réalisées auprès des élèves ont comme objectif de les aider à faire des apprentissages à travers les règles de vie de l'école...

Différentes ressources et services d'aide sont offerts par l'école afin de favoriser le cheminement positif de l'élève au niveau scolaire, personnel et social, avec la collaboration des parents.

Le personnel enseignant, les différents intervenants et l'équipe de professionnels contribuent ensemble à faire grandir notre école de façon pacifique...

## DÉFINITIONS

### Article 2 de la Loi visant à prévenir et à combattre la violence et l'intimidation à l'école

<b>INTIMIDATION</b>	Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.
<b>VIOLENCE</b>	Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.



## DÉMARCHE D'INTERVENTION GRADUÉE

### Interventions et conséquences au non-respect des règles de conduite

#### ÉVÈNEMENT

### ÉVALUATION DE LA SITUATION PAR L'INTERVENANT TÉMOIN OU APPELÉ PAR UNE DÉNONCIATION DE L'ÉVÈNEMENT

#### QUESTIONS À SE POSER POUR BIEN COMPRENDRE LA SITUATION

Est-ce un geste intentionnel ?

Est-ce que ce geste engendre des sentiments de détresse, lèse, blesse, s'attaque à l'intégrité ou au bien-être psychologique ou physique, aux droits ou aux biens de l'élève ?

#### RÉPONSE AFFIRMATIVE AUX DEUX QUESTIONS

#### RÉPONSE NÉGATIVE À L'UNE OU L'AUTRE DES DEUX QUESTIONS

#### ACTE DE VIOLENCE OU D'INTIMIDATION (agir majeur)

#### OPPOSITION, PROBLÈME, CONFLIT OU CHICANE (agir mineur)

##### Intervention directe

1. Arrêt d'agir immédiat : intervention de l'adulte.
2. Retrait de l'élève sous supervision d'un adulte.
3. Information à la direction : fiche de signalement conformément au *Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation à l'école*.

##### Analyse de l'évènement

4. La direction ou son délégué rencontre les élèves impliqués.
5. La direction ou son délégué informe les parents concernés.

##### Conséquence en lien avec le Plan de lutte pour contrer la violence et l'intimidation à l'école

6. La direction peut suspendre l'élève à l'interne (dans l'école) ou à l'externe (à la maison).
7. Retour de l'élève à l'école en présence de ses parents et de la direction.
8. Élaboration d'un plan de réintégration en classe.
9. La direction fait un rapport à la direction générale de la Commission scolaire.

##### 1er niveau

- Rappel de la règle.
- Enseignement du bon comportement.
- Une conséquence en lien avec le manquement.

##### 2<sup>e</sup> niveau

- Les étapes du niveau 1
- L'adulte consigne par écrit le manquement et remet la fiche au titulaire de l'élève.

##### 3<sup>e</sup> niveau

- Les étapes des niveaux 1 et 2
- L'information est communiquée aux parents.

##### 4<sup>e</sup> niveau

- Les étapes des niveaux 1, 2 et 3
- Une rencontre des parents est sollicitée et peut prendre différentes formes : parents et titulaire, titulaire et direction, parents titulaire et direction, référence aux services professionnels ou réalisation d'un Plan d'intervention adapté.

## ANNEXE 1

### Je me respecte quand...

Je porte des vêtements appropriés aux valeurs de l'école et selon les saisons.  
En éducation physique, je porte des vêtements sportifs (pas de jeans) et des espadrilles qui ne marquent pas le plancher. J'ai tout le matériel nécessaire pour chacun de mes cours.

**Vêtement pour le haut du corps** qui couvre la poitrine, le ventre, le dos et les sous-vêtements.  
Ex : t-shirt, blouse, chemise, camisole avec des bretelles larges (les bretelles *spaghettis* ne sont pas permises). De plus, je porte des vêtements qui véhiculent des messages positifs.



**Vêtement pour le bas du corps** : les pantalons, jupes, culottes courtes qui arrivent près des genoux.



**Vêtements pour la saison froide** : une paire de bottes, mitaines manteau, tuque et pantalons de neige tout au long de la période ciblée par la direction de l'école. Le port du cache-cou est fortement recommandé parce qu'il est plus sécuritaire que le foulard, surtout chez les plus petits.



**CHAUSSURES** : espadrilles à velcro ou à lacets, souliers à semelles basses, sandales qui tiennent aux chevilles.



Les souliers de type « ballerine » sont interdits, car ils ne protègent pas suffisamment les pieds.



## INFORMATIONS GÉNÉRALES AUX PARENTS

### Signaler l'absence de votre enfant

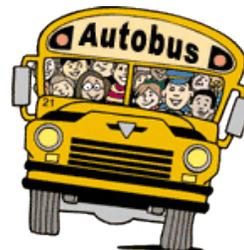
Si votre enfant doit s'absenter, vous devez communiquer avec le secrétariat de l'école au plus tard à 8 h 30 le matin ou avant 13 h, l'après-midi. Vous pouvez aussi, en dehors des heures de classe, laisser votre message sur le répondeur téléphonique.

### Maladies

Afin d'éviter la contagion, nous vous demandons de garder votre enfant à la maison s'il fait de la température ou s'il présente des symptômes de maladies contagieuses. Si votre enfant n'est pas fonctionnel en classe (fièvre, vomissement, etc.), nous vous demanderons de venir le chercher. Veuillez noter que l'école ne fournit aucune médication.

### Arrivée et sortie de l'école

Pour des raisons de sécurité, nous demandons à tous les élèves de se présenter à l'école le matin au plus tôt à 7 h 50, car avant cette heure, il n'y a pas de surveillance. De plus, les élèves qui arriveront après 8 h 05 devront entrer par la porte du secrétariat, car les portes d'entrée des élèves seront barrées. Le midi, les élèves qui ne dînent pas à l'école doivent se présenter sur la cour après 12 h 35.



### Voici quelques consignes de sécurité importantes à respecter :

- Je monte dans l'autobus ou je me dirige chez moi ou chez la gardienne dès la sortie de l'école.
- J'utilise les trottoirs pour circuler ainsi que les traverses piétonnières pour traverser les rues.
- Si un parent vient chercher son enfant à la sortie des classes, il doit l'attendre à l'extérieur.
- Entre 7 h 30 et 15 h 30, il est interdit aux automobiles de circuler dans le débarcadère d'autobus.



### Situations d'urgences (neige, verglas, panne électrique)

Lors des tempêtes de neige ou de verglas, soyez à l'écoute de l'un des postes de radio suivants : Rouge (102,7), Énergie (106,1) ou de l'émission *Salut bonjour* à TVA. La Commission scolaire diffuse des informations pertinentes à partir de 6 h 30 le matin. Vous pouvez aussi consulter le site Internet de la Commission scolaire ([www.csdessommets.qc.ca](http://www.csdessommets.qc.ca)). Par contre, si la chaussée est trop glissante dans un secteur localisé, nous ne pourrions vous avertir à l'avance, car ce sont les chauffeurs d'autobus qui décident de passer ou de ne pas passer. Également, il peut surgir un imprévu qui nous oblige à fermer l'école (problème de chauffage, etc.). Nous vous suggérons donc de prévoir un endroit sûr pour votre enfant afin de faire face à cette éventualité.

## Visite à l'école

---

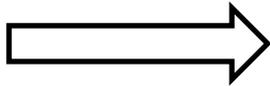
Nous vous invitons à prendre rendez-vous par téléphone ou par courriel si vous désirez rencontrer la direction ou tout autre membre du personnel. De plus, vous devez toujours vous adresser au secrétariat de l'école, car nous limitons les déplacements dans l'école afin de ne pas déranger les élèves.

## Service aux dineurs

---

Un service de surveillance est offert sur la période du midi pour les élèves du préscolaire et du primaire au cout décidé annuellement par le Conseil des commissaires de la commission scolaire.

Si votre enfant utilise le service à l'occasion, il devra déboursier 4\$ pour chaque occasion plutôt que le montant annuel. Pour les élèves du préscolaire, le service de surveillance de fin d'après-midi (14 h 37 à 15 h) est inclus dans le tarif familial annuel. Pour le dîner, les élèves peuvent manger un repas préparé à la maison ou à la cafétéria moyennant le paiement des frais établis. Notez qu'aucun appareil n'est à la disposition des enfants pour réchauffer un repas apporté de la maison.



Les élèves qui dinent habituellement à l'école doivent présenter un billet signé de leurs parents (avec la date) pour dîner à l'extérieur de l'école.

Voici quelques consignes à respecter pendant la période du midi :

### À la cafétéria...

- je parle à voix basse;
- je mange à la place qui m'a été assignée sans me lever,
- je garde ma table propre en mangeant de manière respectueuse,
- j'attends le signal de la surveillante pour me placer en ligne pour le repas chaud et pour sortir à l'extérieur,
- je respecte la file de la cafétéria sans pousser.



### Sur la cour...

- je demeure à l'intérieur des limites de la cour de récréation,
- les jeux de ballon et de balle sont permis seulement sur les terrains aménagés à cette fin.

## Collation permises les matins

---

La politique alimentaire de l'école autorise seulement les fruits, les légumes ou les produits laitiers pour la collation du matin.